



Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits

Du 13 au 23 janvier 2027

**CAPE TOWN - STELLENBOSCH - OUDTSHOORN - KNYSNA -
ALBERTINIA**

Laissez-vous séduire par l'Afrique du Sud, entre océan, vignobles et paysages spectaculaires. De la vibrante Cape Town aux vignobles de Stellenbosch, savourez un art de vivre unique.

Traversez les grands espaces jusqu'à Oudtshoorn, puis longez la mythique Garden Route jusqu'à Knysna. Entre nature préservée, rencontres authentiques et panoramas grandioses, chaque étape est une invitation à l'émerveillement.





Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits

Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA – ALBERTINIA

Votre programme

Mercredi 13 janvier – REUNION / MAURICE / CAPE TOWN

Rendez-vous à l'aéroport Roland Garros. Formalités d'enregistrement et vol pour l'île Maurice. Transit et vol pour Le Cap. A l'arrivée, accueil par votre guide francophone et transfert vers l'hôtel (env. 20 kms). Installation à l'hôtel Cresta Grande (4* normes locales) pour 2 nuits. Dîner libre et nuit.

Jeudi 14 janvier – CAPE TOWN

Petit déjeuner. Départ avec votre guide francophone pour une visite du centre historique du Cap, à la découverte d'une architecture coloniale mêlée à des sites culturels emblématiques. Continuation vers le quartier de Bo-Kaap, célèbre pour ses maisons aux couleurs vives, ses rues pavées et son atmosphère unique héritée de la culture malaise. Passage par les mosquées et immersion dans l'identité culturelle de ce quartier emblématique. **Déjeuner** traditionnel dans un restaurant local. L'après-midi, départ pour la Montagne de la Table, l'un des sites naturels majeurs d'Afrique du Sud. Montée en téléphérique (selon conditions météorologiques) et découverte d'un panorama exceptionnel sur la ville, la baie et Robben Island. Retour à votre hôtel. **Dîner** et nuit.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'ascension de la Montagne de la Table sera remplacée par la montée à Signal Hill pour profiter d'un point de vue tout aussi spectaculaire.

Vendredi 15 – CAPE TOWN / STELLENBOSCH (env. 52 kms)

Petit déjeuner. Libération de votre chambre et départ avec votre guide pour la découverte de Stellenbosch, l'une des villes les plus pittoresques d'Afrique du Sud. Balade à travers ses rues bordées d'arbres, ponctuées d'architecture Cape Dutch, de galeries d'art et de charmants cafés, reflétant le riche patrimoine culturel et historique de la ville. Continuation vers les régions viticoles pour une visite de vignobles réputés et dégustation de vins locaux. **Déjeuner** dans le domaine. En fin de journée, installation au Stellenbosch Hotel (3* normes locales) pour 1 nuit. **Dîner** et nuit à l'hôtel.



Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits
Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA –
ALBERTINIA

Samedi 16 janvier – STELLENBOSCH / OUDTSHOORN (env. 400 kms)

Petit déjeuner. Libération de votre chambre et départ avec votre guide francophone en direction de Oudtshoorn. Visite d'une ferme d'autruches locale pour une expérience originale au cœur du Petit Karoo.

Déjeuner barbecue sur place. L'après-midi, temps libre pour vous balader dans cette petite ville pittoresque. A partir de 15 h, installation au Queen's Hotel (4* normes locales) pour 1 nuit. **Dîner** et nuit à l'hôtel.

Dimanche 17 janvier – OUDTSHOORN / KNYSNA (env. 120 kms)

Petit déjeuner. Libération de votre chambre et route en direction de Knysna, charmante ville située le long de la route des jardins. Journée et déjeuner libres afin de découvrir cette ville à votre rythme : balade sur le front de mer, découverte des boutiques locales ou encore détente en bord de plage. A partir de 15 h, installation au Knysna Log-Inn Hotel (4* normes locales) pour 2 nuits. **Dîner** et nuit à votre hôtel.

Lundi 18 janvier – KNYSNA

Petit déjeuner. Départ avec votre guide francophone pour le Parc National de Tsitsikamma (env. 64 kms), une réserve spectaculaire réputée pour sa côte sauvage et sa faune variée. Imprégnez vous de la beauté naturelle de ce parc emblématique, que ce soit en vous promenant le long de sentiers panoramiques ou en admirant les vues sur l'océan. Déjeuner et reste de la journée libres pour profiter du cadre ou des sentiers de randonnée. Retour à Knysna en fin de journée. **Dîner** en front de mer dans un restaurant local. Nuit à votre hôtel.

Mardi 19 janvier – KNYSNA / ALBERTINIA (env. 148 kms)

Petit déjeuner. Libération de votre chambre puis route vers Albertinia. Arrivée au Garden Route Game Lodge (4* normes locales), situé au cœur des paysages de la chaîne de montagnes du Langeberg, aux portes de la célèbre côte de la Garden Route en Afrique du Sud. **Déjeuner** au lodge. Installation en chambre à partir de 14 h pour 1 nuit. L'après-midi, départ pour un safari en 4x4 avec ranger anglophone dans la réserve. Rencontre avec la faune africaine dans son habitat naturel et première immersion dans l'ambiance d'un safari. **Dîner** au lodge et nuit.

Mercredi 20 janvier – ALBERTINIA / CAPE TOWN (env. 345 kms)

Départ pour un safari matinal en 4X4 avec ranger anglophone. Retour au lodge et **petit déjeuner**. Libération de votre chambre puis retour au Cap avec votre guide francophone. A partir de 15 h, installation au Cresta Grande Hotel (4* normes locales) pour 2 nuits. Repas et reste de la journée libres. Nuit à l'hôtel.



Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits
Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA –
ALBERTINIA

Jeudi 21 janvier – CAPE TOWN

Petit déjeuner. Départ avec votre guide francophone à la découverte de la Péninsule du Cap, l'une des routes côtières les plus spectaculaires du monde. Passage par la route panoramique de Chapman's Peak qui court le long de la mer sur 10 kms. **Déjeuner** de poissons à Simon's Town. L'après-midi, visite de Boulder's Beach, célèbre pour sa colonie de manchots. Continuation vers le Cap de Bonne-Espérance, le point le plus au sud-ouest d'Afrique. En fin d'après-midi, retour à votre hôtel. **Dîner** et nuit à l'hôtel.

Vendredi 22 janvier – CAPE TOWN / MAURICE / REUNION

Petit déjeuner. Journée et déjeuner libres sur le Waterfront pour flâner ou faire vos derniers achats. Libération de votre chambre en fin d'après-midi, puis transfert avec votre guide francophone en direction de l'aéroport du Cap. Formalités d'enregistrement et vol vers l'Île Maurice. Transit et vol vers La Réunion. Fin de nos services.



DROIT D'UTILISATION DES PHOTOS

Notre proposition montre certaines photos, fournies par nos partenaires ou directement issues d'Internet et dont l'appartenance n'est pas toujours définie. Si vous disposez de la propriété de ces photos, et que vous ne souhaitez pas autoriser leur libre utilisation, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par téléphone ou email. Nous nous engageons à les retirer de nos propositions sur justificatifs, à la première demande et dans les meilleurs délais



Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits

Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA –
ALBERTINIA



PRIX PAR PERSONNE EN EUROS sur la base d'un minimum de 15 adultes:

Base	Adulte en chambre double	Adulte en chambre simple	Enfant dans la chambre de 2 adultes (min. et maxi. 1)	Enfant en chambre séparée (mini. et maxi. 2)
15 adultes	2 975 €* 	3 485€* 	2 589 €* 	2 965 €*

Enfant = 6 à 11 ans inclus

*Sous réserve de disponibilité des tarifs et des chambres au moment de la réservation
L'obtention de chambres communicantes et de repas spéciaux n'est jamais garantie.



Pensez à adhérer à notre programme de fidélité avec notre partenaire
exclusif **MonCommerçant.re** et bénéficiez de remises sur vos voyages !
Renseignements auprès de votre conseiller voyages.



Pour l'achat de ce circuit, votre carte de fidélité sera créditée de **95€** par adulte.
Sur la base d'une chambre double (hors option). Sous réserve de modification.
A faire valoir sur votre prochain achat. Voir conditions auprès de votre conseiller voyages.

Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits
Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA –
ALBERTINIA

NOTRE FORFAIT COMPREND :

- Le billet d'avion REUNION / MAURICE / CAPE TOWN / MAURICE / REUNION en classe économique sur la compagnie Air Mauritius (taxes d'aéroport incluses et modifiables sans préavis) ;
- L'hébergement dans les hôtels / lodge mentionnés au programme ou similaires ;
- L'assistance d'un guide francophone du 13 au 23 janvier, sauf pendant les temps libres ;
- Les transferts en minibus ou en autocar avec un chauffeur local comme mentionnés au programme ;
- Les repas (hors boissons) mentionnés au programme (en fonction des horaires d'arrivée et de départ) ;
- Les excursions et visites mentionnées au programme ;
- Les safaris non privatifs mentionnés avec un ranger anglophone (en fonction des horaires d'arrivée et de départ du lodge) ;
- Les services d'un accompagnateur Transcontinents **à partir de 15 adultes** ;
- Notre assurance Multirisque Assurever (35 € - contrat N° 8925). Toutefois, si les voyageurs le souhaitent, ils peuvent y renoncer, nous la déduisons du montant total de la facture, notre garantie se limitant ainsi à notre Responsabilité Civile Professionnelle.

NOTRE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le port des bagages ;
- Les repas non mentionnés au programme, et les boissons aux repas ;
- Les dépenses à caractère personnel (mini-bar, téléphone, laverie etc..) ;
- Les pourboires éventuels aux chauffeurs et aux guides ;
- Les frais de conservation des Réserves et des Parcs Nationaux non mentionnés ;
- Tout ce qui n'est pas mentionné sous la rubrique « Notre forfait comprend ».

FORMALITES (pour les ressortissants français) :

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. À défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée.

À la suite d'une évolution de la réglementation sud-africaine en novembre 2019, les mineurs étrangers accompagnés peuvent voyager en Afrique du Sud avec leur passeport valide, muni d'un visa pour les séjours qui l'exigent. Le passeport doit être valide plus de quatre mois à partir de la date du voyage et comporter au moins deux pages vierges. Les mineurs étrangers voyageant non accompagnés, nous consulter.

FORMALITES DOUANIERES :

« Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15646.do ».

Afrique du Sud

GROUPE PROTEA

Circuit regroupé de 11 jours / 09 nuits
Du 13 au 23 janvier 2027

CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA – ALBERTINIA

INFORMATIONS :

- Les chambres doubles disposent d'un grand lit ou de 2 lits jumeaux.
- **Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 6 ans ne sont pas admis sur ce voyage.**
- Lors des safaris, le guide francophone vous accompagne uniquement si un siège reste libre, en fonction du nombre final de participants.
- Des vêtements en coton de couleur neutre sont recommandés pour tous les safaris et les promenades dans la brousse. Il est préférable d'éviter les vêtements blancs et les couleurs sombres pour les activités en brousse, car ils ont tendance à attirer certains insectes.
- Il est fortement conseillé de prendre connaissance de la situation du pays que vous allez visiter en consultant le site internet du Ministère des Affaires Etrangères à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

PROGRAMME :

Pour des raisons techniques, l'ordre des excursions peut être inversé sans préavis. En raison des aléas toujours possibles, les voyageurs sont avertis que les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves, les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications du programme, mais ne pourront prétendre à aucun dédommagement dans la mesure où celles-ci échappent à la maîtrise effective de l'Agence de Voyages et/ou de ses fournisseurs.

SANTE :

Nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant. Il appartient au client de signaler à l'agence de voyages tout problème de santé nécessitant un suivi ou une assistance particulière pendant le voyage.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE LA PARTIE TERRESTRE :

Toute modification de nom ou de prénom entraîne une pénalité de 50 € par personne. Le passager qui annule, qui ne se présente pas en temps utile au départ ou bien abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité. En cas d'annulation, l'Agence applique aux voyageurs les pénalités ci-après :

Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 150 € par personne.

Annulation de 60 à 31 jours avant le départ : 30% du montant du voyage.

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Annulation à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Le montant de l'assurance est non remboursable.

Les billets d'avion sont non remboursables non modifiables.

Dans tous les cas le défaut d'enregistrement, pour quelque cause que ce soit, même de force majeure, est considéré comme une annulation le jour du départ. Toutes modifications, quelles qu'elles soient, souhaitées par le voyageur dans le programme, et, a fortiori, toute annulation du présent Contrat, doivent être signifiées à l'Organisateur du Voyage, par lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Descriptif du voyage Forfait touristique

Devis n°JNB13JAN27GIRPROTEA-LR

PRODUCTION AGENCE

Organisateur / Détaillant

Organisateur détaillant : TRANSCONTINENTS VOYAGES

Adresse : 3 rue Mât du Pavillon, B.P. 142 – 97463 – Saint-Denis Cedex

Téléphone : 0262 94 28 00 – Email : adev@transcontinents.com

Intitulé du voyage : Groupe PROTEA

Nature de la prestation : Circuit regroupé

Destination : Afrique du Sud

Itinéraire : CAPE TOWN – STELLENBOSCH – OUDTSHOORN – KNYSNA – ALBERTINIA

Périodes – Dates et nombre de nuitées : du 13 au 23 janvier 2027 – 9 nuits. Circuit en demande.

Sous réserve de disponibilité.

Transports

Air :

- ☒ Vols réguliers (selon plan de vols ci-dessous, à ce jour, sous réserve de disponibilité lors de la réservation)
- ☐ Vols non connus à ce jour
- ☐ Vols non domiciliés chez Transcontinents Voyages
- ☐ Voir plan de vols ci-joint
- ☐ Hors vols

Le 13 janvier – REUNION / MAURICE : Départ à 12 h 05 – Arrivée à 12 h 55

Le 13 janvier – MAURICE / CAPE TOWN : Départ à 17 h 45 – Arrivée à 21 h 50

Le 22 janvier – CAPE TOWN / MAURICE : Départ à 23 h 35 – Arrivée à 6 h 40 le lendemain

Le 23 janvier – MAURICE / REUNION : Départ à 8 h 40 – Arrivée à 9 h 30

Toutes les réservations de vols ont été effectuées sur Air Mauritius en classe économique.

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (vouchers/bons d'échange, billets d'avion) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Descriptif de l'hébergement

Le programme ci-avant (page 1 à 7)

Taxes de séjour non comprises à régler sur place.

Les repas inclus au circuit sont mentionnés dans le programme ci-dessus (page 1 à 7).

Observations

Besoin(s) particulier(s) des voyageurs :

Personnes à mobilité réduite : le circuit n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Formalités Sanitaires – Police

Vaccins et traitements médicaux :

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

Liens de référence :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Franchissement des frontières :

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. À défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée.

À la suite d'une évolution de la réglementation sud-africaine en novembre 2019, les mineurs étrangers accompagnés peuvent voyager en Afrique du Sud avec leur passeport valide, muni d'un visa pour les séjours qui l'exigent. Le passeport doit être valide plus de quatre mois à partir de la date du voyage et comporter au moins deux pages vierges. Les mineurs étrangers voyageant non accompagnés, nous consulter.

Lien de référence : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est nécessaire pour tout mineur voyageant sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale) : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15646.do

Pour éviter tout désagrément pendant votre voyage hors de France, il est impératif de privilégier l'utilisation de pièces d'identité officielles en cours de validité. Dans le cas contraire, l'agence ne pourrait être tenue comme responsable en cas de refus d'entrée sur le territoire par les autorités locales.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Assurances

La souscription d'une assurance Multirisque est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage et d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs, après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties souscrites.

Si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance personnelle, nous vous conseillons de consulter les garanties proposées par Assurever.

* Assurance Assurever : 35 € par personne

N° de police : 8925

Conditions de règlement

Acompte à verser le jour de la commande : 30%

Solde à régler 30 jours avant le départ : 70%

Important : Faute de règlement du solde 30 jours avant le départ, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

Révision du prix (à la hausse ou à la baisse)

Devise : EUR

Le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Toute variation vous sera communiquée au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

Résolution du contrat par le voyageur

Frais de résolution contractuels :

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants pour lesquels vous avez la possibilité de demander les justificatifs à Transcontinents Voyages :

Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 150 € par personne.

Annulation de 60 à 31 jours avant le départ : 30% du montant du voyage.

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Annulation à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Montant de l'assurance Assurever non remboursable.

Billets non remboursables non modifiables

Important : Le voyage peut être annulé par l'organisateur si un nombre de **15 participants adultes** n'est pas inscrit **90 jours avant la date de départ**.

Le formulaire standard correspondant à votre demande vous est communiqué en dernière page du présent descriptif.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Je soussigné Nom....., Prénom....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et du formulaire standard correspondant.

J'accepte la transmission des données présentes dans ce présent descriptif en vue de l'exécution des dites prestations et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de possibilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Transcontinents Réunion - 3 rue Mât de Pavillon - 97400 Saint-Denis ou un courrier électronique à cnil@transcontinents.com

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du circuit concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Fait à....., le en 1 exemplaire.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Partie B – Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (1/2)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposé est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et l'article L.211-2 II du Code du Tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. L'entreprise Transcontinents Réunion sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Transcontinents Réunion dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement en cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs recevront un numéro de téléphone d'urgence et les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de 20 jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Partie B – Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (2/2)

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide au voyageur en cas de difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Transcontinents Réunion a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS, téléphone : 01 44 56 77 77) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Transcontinents Réunion.

Site internet pour consulter la Directive (UE) 2015/2302 transposée au droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_lidArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) NOM Prénom :
et représentant NOM(S) Prénom(s) :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,

☐ j'autorise

☐ je refuse

que Transcontinents Réunion réalise des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de ce circuit qui aura lieu du **13 au 23 janvier 2027**. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en 2 exemplaires.

Mention "Lu et approuvé"